



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRSP/2004/1
20 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(Trente-cinquième session, 3-7 mai 2004,
point B.1.1 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 14

(Ancrages de ceintures de sécurité)

Communication de l'expert de l'Espagne

Note: Le texte reproduit ci-après, établi par l'expert de l'Espagne, a pour objet de rendre plus claire la définition proposée de l'ancrage effectif. Il est fondé sur le document sans cote n° 19 distribué lors de la trente-quatrième session du GRSP (TRANS/WP.29/GRSP/34, par. 15).

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts de la sécurité passive.

A. PROPOSITION

Paragraphe 2.4.1.1, modifier comme suit:

«2.4.1.1 lorsqu’une ceinture de sécurité comporte une pièce rigide fixée à un ancrage inférieur constituant un système rigide pivotant autour d’un seul axe, l’ancrage effectif pour toutes les positions de réglage du siège est le point où la sangle est fixée à cette partie rigide;»

Ajouter un paragraphe, libellé comme suit:

«2.4.1.1.1 Si la partie rigide retenant la sangle peut tourner autour d’un point, l’ancrage effectif peut être le point de pivot, considérant que si la partie rigide est remplacée par une sangle fixée à l’ancrage effectif théorique, les zones de contact entre la ceinture et l’occupant ne changent pas. Si les zones de contact entre la ceinture et l’occupant changent, alors les dispositions du paragraphe 2.4.1.1 s’appliquent.»

* * *

B. JUSTIFICATION

L’ancrage effectif peut être différent selon que la boucle est retenue par un système totalement rigide ou un système rigide pivotant autour d’un seul axe ou encore par un câble semi-rigide ou une pièce libre rigide pivotante.

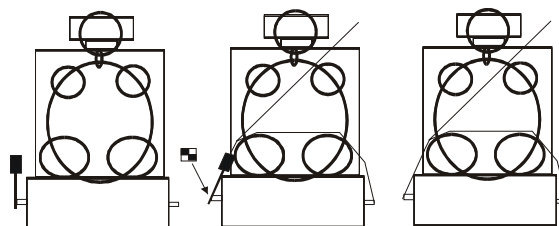


Fig. 1: boucle rigide, articulée.

Fig. 1.1: lorsque l’on remplace la boucle rigide par une sangle, les zones de contact entre le mannequin et la ceinture restent inchangées.

Proposition: le point de pivot devrait être l’ancrage effectif.

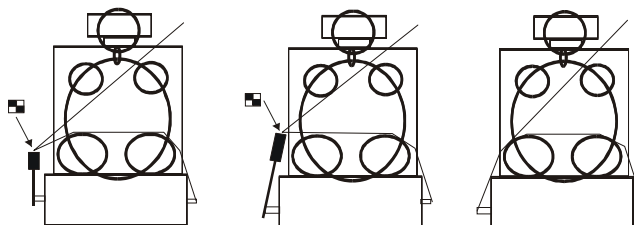


Fig. 2: boucle rigide, fixe.

Fig. 3: boucle articulée; mais lorsqu’on la remplace par une sangle, les zones de contact changent. L’ancrage effectif n’est pas le point de pivot.
